

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE  
COMMUNE DE CHANCEY

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Jeudi 28 Mars 2024**

**Présents** : A. Gauthier, S. Vuillemin, G. Grasser, D. Breuillard, E. Lanfrit, V. Plongeon.,  
JL. Rougeot, P. Fousseret-Denizot. M.J.Berthemy.  
**Excusés** : J.P Petit et D. Courty.

**LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : Commune** : Recettes fonctionnement : 125 805,57 €  
Dépenses fonctionnement : 89 979,22 €  
*Excédent de fonctionnement* : 35 826,35 €  
Recettes investissement : 47 240,08 €  
Dépenses investissement : 113 296,32 €  
*Déficit d'investissement* : 66 056,24 €

**Lotissement** : Recettes fonctionnement : 0 € Recettes investissement : 0 €  
Dépenses fonctionnement : 370,80 € Dépenses investissement : 7 718,36 €

**BUDGETS 2024 : Commune** : Dépenses de fonctionnement : 122 974 €  
Recettes de fonctionnement : 198 485,64 €  
*Dépenses et recettes d'investissement* : 141 279,34 €

**Lotissement** :  
Dépenses fonctionnement : 10 300 €  
Recettes de fonctionnement : 34 954,82 €  
*Dépenses d'investissement* : 8 481 €  
*Recettes d'investissement* : 52 983,46 €

**VOTE DES TAUX TAXES LOCALES 2024** : Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux de l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 29,71 %
- Taxe foncière non bâti : 9,38 %
- Taxe habitation : 7,13 %

**CARTE COMMUNALE** : Le Maire présente la nécessité de détenir une carte communale. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 14 000 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de la décentralisation 2024 à hauteur de 4 200 € soit 30 %.

**DEVIS MATERIEL INFORMATIQUE** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les 2 devis ci-dessous, à savoir :

- 1°) Ecran + vidéoprojecteur pour un montant TTC de 837,60 €.
- 2°) Ordinateur Intel Core avec transfert des données pour un montant TTC de 1 338,82 €.

**PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE** : Vu le décret n° 2023-1006 du 31/10/2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents recrutés avant le 01/01/2023 et rémunérés au 30/06/2023. Le conseil municipal valide cette prime pour un montant de 183 € pour l'agent administratif et 26 € pour l'agent technique.

Chancey, le 11 Avril 2024.

Le Maire,

A.GAUTHIER,

